

GSMP - Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire 2023

Exercice 2022

L'assemblée générale du Groupement des Sylviculteurs du Massif du Pilat s'est réunie le samedi 18 mars 2023 à St-Genest-Malifaux à 14h.

Les convocation, courrier d'information et appel de cotisation ont été envoyés le 10 février par pli postal.

Deux questions écrites ont été reçues. Elles concernaient le calcul du montant de la cotisation. Une réponse personnalisée a été faite. La liste de présence recueille 92 émargements.

Robert Vallat, président du Groupement, ouvre la séance en remerciant les élus présents et les participants, qui par leur présence témoignent de leur mobilisation pour leur forêt, et pour la forêt de façon plus générale.

L'ordre du jour de la partie statutaire est le suivant :

Partie statuaire

apport moral	1
Les représentants du groupement et leurs attributions	2
Les actions en 2022	2
apport financier	
La comptabilité courante du Groupement	
Les éléments non récurrents	
rientations et budget 2023	7
Orientations générales	
Budget prévisionnel	
omination d'administrateurs	

1 Rapport moral

Le président rappelle les missions du Groupement, en lien étroit avec le CNPF :

- Défendre les intérêts des propriétaires forestiers ; informer le public ;
- Aider au regroupement : plan de gestion concerté et exploitation groupée ;
- Assurer le lien avec les tiers (pouvoirs publics, PNR, chasseurs, associations...)
- Promouvoir la gestion durable de la forêt et diffuser les bonnes pratiques

<u>L</u>e groupement réunit 622 adhérents pour 8245 ha. Le nombre d'adhérent est en légère baisse suite à quelques radiations consécutives à des changements de propriétaires. Les nouvelles adhésions sont nécessaires maintenir durablement la représentativité du groupement et des propriétaires forestiers privés sur le territoire et auprès des différents partenaires et interlocuteurs du GSMP.

Le groupement représente environ le tiers de la surface boisée du Pilat.

1.1 Les représentants du groupement et leurs attributions

Pour mémoire, l'organisation du conseil en 2022 est la suivante.

<u>Les administrateurs</u>: Hélène Frachon, Vincent Lecornu, Antoine Crozet, Benoît Danse, Pierre-François Genthial, Henri Méjean, Michel Pierret, Jean Tardy, Florent Tatin, Robert Vallat et Robert Vallot.

Le bureau:

Président Robert Vallat Vice-président Henri Méjean

Trésorier et trésorier adjoint Florent Tatin et Benoît Danse Secrétaire et secrétaire adjointe Robert Vallot et Hélène Frachon

Représentations:

Fransylva 42 Jean Tardy, Robert Vallat (vice président)

Communication Fransylva 42 Hélène Frachon, Florent Tatin

Union Forestière de la Loire Florent Tatin, Robert Vallot (vice président)

Copil Charte du Pilat Henri Méjean, Florent Tatin, Natura 2000 Antoine Crozet, Hélène Frachon, Référents Chasse Michel Pierret, Robert Vallat

Fibois 42 Henri Méjean Leader (Parc Naturel régional) Henri Méjean

Relations avec le PNR Henri Méjean, Robert Vallat

FOGEGOR Benoît Danse

Les administrateurs ont à cœur de représenter les adhérents sur tous les sujets qui concernent la forêt : les adhérents peuvent évidemment les solliciter pour toute question.

Le président rappelle que les administrateurs et leurs fonctions sont disponibles sur le site internet.

1.2 Les actions en 2022

Les journées forestières : 10 réunions d'information

Animées par le CNPF, les journées forestières sont l'occasion de partager des informations très riches, qui vont au-delà du strict objet de la réunion. Et les échanges entre participants renforcent toujours l'enjeu pédagogique.

10 réunions ont traité des thèmes très divers : le nouveau plan de soutien à la filière forêt-bois du CD42 et les aides aux opérations sylvicoles et aux PSG de la Région Aura, la mise en place d'une trame de vieux bois à l'échelle du massif du Pilat, la sensibilisation à la gestion de la hêtraie et des forêts en site Natura 2000 et bien sûr la gestion groupée.

La formation des sylviculteurs : le FOGEFOR

22 participants ont pu bénéficier des deux journées du cycle de professionnalisation, portant sur la délimitation de parcelles, la cartographie et les nouvelles technologies en forêt (GPS, sites utiles...). Le président rappelle que nombre de propriétaires expriment la difficulté de (re)trouver les limites de leur propriété. Or, les outils actuellement disponibles (gratuitement) sont d'une très grande utilité. La formation FOGEFOR, toujours très pragmatique, apporte la solution.

Le FOGEFOR a également acquis un drone, utilisé par le CNPF

La chasse

Michel Pierret, référent chasse du GSMP, fait le point sur la situation du chevreuil dans la sapinière. Les indicateurs sont stables : abondance (animaux vus sur un parcours normalisé), performance (poids des animaux abattus et longueur d'une patte arrière) et consommation (abroutissements et frottis mesurés tous les ans sur un réseau de placettes).

Les mesures sur ces 435 placettes mobilise différents contributeurs : ONF, Parc du Pilat, Fédération des Chasseurs... et le GSMP. La vingtaine de volontaires répartis en 6 équipes ont relevé 135 placettes. **Des renforts sont souhaités pour 2023.**

A notre que le financement de la démarche (encadrement technique notamment) est à renouveler à partir de 2024.

Enfin, Michel Pierret rappelle les deux actions à conduire systématiquement pour limiter les dégâts du chevreuil :

- déclarer les plantations et zones de régénération, pour orienter les chasseurs vers ces zones sensibles;
- dans la même logique, déclarer les dégâts de gibier (plan de chasse, tirs d'été, zones à privilégier...).

De façon plus générale, cultiver le dialogue avec les chasseurs est un enjeu majeur.

Michel Pierret rappelle qu'il est disponible, comme Sophie Lafond du CNPF, pour répondre à toutes les questions des adhérents.

Les actions pédagogiques

Une mission importante du Groupement est de communiquer sur la forêt, les jeunes constituant un public de choix. Différentes actions ont été conduites dans ce sens : accompagnement de classes primaires dans le cadre de la journée internationale des forêts, témoignage de sylviculteur au lycée AgroTech d'Annonay, intervention sur les services écosystémiques de la forêt au lycée Honoré d'Urfé, table ronde sur la forêt à la Foire de Pélussin, stand partagé au Comice de Feurs...

Si des adhérents souhaitent organiser une manifestation ou participer à une action, les administrateurs sont à leur disposition pour en discuter.

Le projet « forêt du Pilat : tradition et évolution »

Henri Méjean présente l'avancement du projet, démarré en 2021. Grâce à la Région et au Parc du Pilat pour les subventions, grâce au CNPF et à l'ONF pour l'appui technique, des propriétaires volontaires expérimentent de nouvelles essences ou origines. 8 chantiers sont en cours. Les entrepreneurs de travaux forestiers ont exécuté ces chantiers atypiques avec professionnalisme.

La principale difficulté est de trouver les plants. Les conditions météorologiques de 2022 ont été assez bien surmontées, mais les plantations de sapins ont beaucoup souffert.

La diversité des sites et des plants sera assurément source d'enseignements intéressants : chênes faginé, chevelu, pubescent (4 origines), hêtres (zones sèches et d'orient notamment), érable de Montpellier, robinier (3 origines), pins de salzman, maritime, laricio, taeda, calocèdre, auxquels s'ajoutent des essences plus originales comme le liquidambar, le tulipier et pin d'Eliott.

L'essentiel des travaux sera achevé en 2023.

La charte forestière du Parc Naturel Régional

La forêt et sa multifonctionnalité constitue un fort enjeu pour le PNR et évidemment pour le GSMP. L'action du Parc dans ce domaine est structurée par une charte autour de trois enjeux que nous partageons :

- Relever le défi climatique et écologique ;
- Améliorer l'exploitation, la gestion et la valorisation du bois ;
- Partager les enjeux et concilier les usages de la forêt.

De nombreux projets sont accompagnés par les acteurs de cette charte : « tradition et évolution », desserte forestière, équilibre forêt-gibier, LIDAR, DFCI...

Un participant intervient avec vigueur pour exprimer son exaspération devant le manque de respect de la propriété privée. La forêt dans le Pilat est ouverte. Le public est le bienvenu sur les chemins ruraux et les principales pistes forestières. Mais sa pression omniprésente, sur tous les chemins, et les nuisances qu'il apporte (VTT, motos, feux, déchets...) est insupportable.

Les actions de promotion du tourisme y contribuent. Et les outils de cartographie sont pervers : tout chemin réalisé à des fins strictement privées est identifié sur les photos aériennes et souvent transcrit dans les cartes au même titre qu'une piste publique.

Le président prend note de cette intervention, d'ailleurs partagée dans l'assistance. La fréquentation traduit un attrait toujours plus important du public pour les espaces naturels. Le sujet est bien pris en compte, mais la solution complexe à trouver. Des mesures sont à l'étude (par exemple des circuits de VTT enduro balisés). Le GSMP utilisera systématiquement les évènements organisés sur le Pilat pour présenter la forêt privée. L'affichage est nécessaire pour informer le public, mais n'est pas suffisant.

S'ajoute par ailleurs l'enjeu de responsabilité civile directement lié à cette fréquentation.

La collaboration avec Fransylva Loire

Le président rappelle les enjeux des assurances, responsabilité civile d'abord, étendue à l'assistance juridique.

Les assurances patrimoniales (sylvassur patrimoine, sylvassur reconstitution) ont été lancées en 2022. A l'avenir, elles pourraient conditionner les aides de l'État en cas de catastrophe naturelle. L'avantage fiscal associé en limite le coût.

Le président présente ensuite le panneau de communication conçu par Fransylva Loire (qui rejoint les préoccupations mentionnées au point précédent) : il a vocation à être installé sur les principales pistes. Il est également disponible à l'achat pour les propriétaires (21€).

Enfin, quatre films de présentation de Fransylva (format court : quelques minutes) ont été lancés avec TL7 pour promouvoir la forêt privée et les organisations qui la représentent. Ils sont en cours de finalisation pour être diffusés le plus largement possible dès 2023.

Les échanges avec les propriétaires

C'est la base de notre association, dans laquelle s'impliquent les différents administrateurs. Toutes les questions ou propositions des adhérents sont les bienvenues.

Une association vit aussi grâce à sa représentativité, donc au nombre de ses adhérents : le président invite les adhérents à promouvoir le GSMP autour d'eux.

Personne n'ayant de question complémentaire, le président met au vote le rapport moral (vote à main levée) :

Votes contre: 0 Abstention: 0

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

Le président remercie les participants pour leur soutien.

2 Rapport financier

Florent TATIN, trésorier du GSMP, présente les comptes.

Pour mémoire, la comptabilité est une comptabilité de trésorerie, qui ne reflète que les encaissements et décaissements intervenus au cours de l'exercice. Les avances faites apparaissent ainsi comme des charges, même si des remboursements sont attendus.

Compte tenu des projets en cours, l'analyse du résultat nécessite de scinder l'activité courante des éléments non récurrents.

	Charges	2022	Produits	2022
Activité courante	Fransylva	5 960	Cotisations	19 682
	Parlons forêt	3 894	Intérêts	90
	Forêts de la Loire	2 013	Subventions	500
	Assurances	2 469		
	Frais postaux - enveloppes	1 500		
	Secrétariat	163		
	Déplacements et réunions	686		
	Union Forestière	200		
	Frais bancaires	151		
	Site internet	384		
	Excédent courant	2 854		

9 897	Recettes projet	8 442
3 037	1 0	1 455
	Deficit 2022 projet	1 433
0	Recette Burnisson	1 324
1 324		0
2 723		
30 038	TOTAL	30 038
3323	Réserves	21 737
21137	Résultat	2 723
24460	Total	24 460
	2 723 30 038 3323 21137	Déficit 2022 projet 0 Recette Burnisson 1 324 2 723 30 038 TOTAL 3323 Réserves 21137 Résultat

2.1 La comptabilité courante du Groupement

Les cotisations enregistrent une baisse de 2 %. Le nombre d'adhérents s'élève à 622 (dont 5 nouveaux) une surface de 8245ha.

Dans le cadre de sa politique de soutien à la filière bois, le conseil général attribue au GSMP une subvention de 500€. Le GSMP réitère ses remerciements pour cette action, qui témoigne de l'implication des pouvoirs publics dans la forêt.

La structure des dépenses reste très voisine de l'exercice précédent. Les dépenses techniques, d'information et d'assurance restent les principaux postes. L'assurance assistance juridique complète désormais l'assurance responsabilité civile.

Les frais d'affranchissements sont à un niveau significatif, malgré notre souci de privilégier la communication par internet chaque fois qu'elle est préférable. Les réunions et déplacements progressent après la baisse due aux restrictions sanitaires.

Enfin, le site internet a connu un dysfonctionnement qui explique l'augmentation des coûts. Un investissement significatif s'avère d'ailleurs nécessaire (et proposé pour 2023).

Le solde courant est un excédent de 2854€.

2.2 Les éléments non récurrents

Le projet « forêt du Pilat : tradition et évolution »

Le projet se poursuit dans de bonnes conditions : après 10 177 € en 2021, 9 897 € ont été investis en 2022 (et déjà 8 407€ engagés pour 2023).

Les subventions relatives à 2021 (8 142€) ont été perçues : l'administration s'est avérée très réactive. La demande 2022 est en cours.

Projet 2022	Surface (ha)	Dépenses	Recettes	Reste à faire
GF des <u>Vitous</u>	1,2	126	0	Dégagements et suivi
M. SOUTRENON	0,2	317	300	Dégagements et suivi
M. LOUAT	0,5	830	0	Dégagements et suivi
SCI de la <u>Rivoire</u>	0,3	209	0	Tout le chantier
M. et Mme PHILIPPINE	1	6375	0	Regarni, dégagements et suivi
Indivision DELORE	0,5	474	0	Tout le chantier
GFF MAX	0,5	600	0	Tout le chantier
M. DUPORT	0,5	462	0	Tout le chantier
à affecter		503	8142	Piquets et plants/subvention
total	4,7	9897	8442	
		déficit	1 455	

Le solde du projet au 31/12/2022 est déficitaire de 1455€ ; il devrait être à peu près équilibré après encaissement des subventions. Pour mémoire, le plan de financement est le suivant :

- adhérent : 1 500 €/ha

- subventions régionales : 80 % des dépenses

- ajustage assuré par le GSMP.

Le remboursement de l'avance à l'ASL Burnisson

Notre Groupement soutient les initiatives de gestion concertée entre propriétaires voisins et valorise la communication à ce sujet. Il avait donc répondu favorablement à la demande de l'ASL Burnisson de contribuer au financement de panneaux d'explication à destination du public : 1324 € ont été avancés en 2021 dans l'attente d'une subvention. L'avance a été remboursée en 2022, comptabilisée en produits.

Le solde de cette action est donc nul, l'excédent de 1324€ compensant exactement le déficit enregistré l'an dernier.

Personne n'ayant de question, le président met au vote le rapport financier :

Votes contre: 0 Abstention: 0

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

3 Orientations et budget 2023

3.1 Orientations générales

Le président présente les orientations générales 2023, qui s'inscrivent dans le droit fil des actions 2022, toujours en étroite collaboration avec le CNPF : réunions, sorties, actions pédagogiques, chasse, charte forestière du Pilat, poursuite du projet « tradition et innovation ».

La mobilisation de chacun est nécessaire pour la question de la chasse : déclaration des parcelles en régénération, déclaration des dégâts, et également appui de bénévoles pour les relevés de placettes.

Quelques rendez-vous sont à noter dès aujourd'hui:

- Juin : marquage d'une coupe en sapinière et commercialisation des bois ;
- 23 juin : foire forestière Euroforest 2023 ;
- Juillet : marquage d'une première éclaircie et commercialisation des bois ;
- Septembre : retrouver ses limites en forêt.

•

Benoît Danse, référent FOGEFOR pour la Loire, intervient sur l'action du FOGEFOR. Le cycle d'initiation répond aux besoins exprimés par de nombreux adhérents :

1^{ère} session les 12 et 13 mai à Noirétable :

- Le contexte forestier local
- Essences et traitements
- Biologie végétale et stations forestières
- Réglementation forestière
- Naissance de la forêt et éclaircies

2^{ème} session les 9 et 10 juin à Marlhes :

- Marché des bois, commercialisation
- Cubage des bois
- Futaie irrégulière et jardinage
- Certification forestière
- Planifier sa gestion, coupes et travaux

Pour un coût très modéré ($70 \in$ pour les 4 journées + $10 \in$ d'adhésion à l'association), les participants ont accès à une formation de qualité (animation par le CNPF), pragmatique et enrichie par des échanges toujours fructueux avec les animateurs et entre les participants.

Le président présente ensuite et projette, en avant première, l'un des films réalisés avec Fransylva : le film à destination des élus. Comme évoqué dans le rapport moral, ces films seront bientôt disponibles et ont vocation à être diffusés le plus largement possible.

Dernier point pour 2023, la rénovation du site internet sera un chantier significatif : le site actuel, très novateur lors de sont lancement, nécessite une mise à jour technique (sécurité, accessibilité par smartphone et tablettes) et fonctionnelle, tant dans sa présentation (mettre la navigation aux standards actuels) que dans son administration (mise à jour des informations).

3.2 Budget prévisionnel

Le trésorier présente le budget prévisionnel.

Les différents postes s'inscrivent dans la continuité des exercices antérieurs, hors la cotisation Fransylva et le site internet.

Charges	2023	Produits	2023
Fransylva	10 100	Cotisations	23 800
Parlons forêt	3 900	Intérêts	100
Forêts de la Loire	2 100	Subventions	500
Assurances	2 600		
Frais postaux - enveloppes	1 500		
Secrétariat	200		
Déplacements et réunions	800		
Union Forestière	200		
Frais bancaires	150		
Site internet	3 300		
Excédent courant	- 450		
TOTAL	24 400	TOTAL	24 400

La cotisation Fransylva reflète les évolutions du mode de calcul qui vient d'être instauré.

L'autre point significatif est l'investissement dans la refonte du site internet, qui devrait aboutir à un exercice légèrement déficitaire. Les réserves financières du Groupement (24 460 € fin 2022) le permettent sans difficulté.

L'impact en trésorerie du projet « forêt du Pilat : tradition et évolution » est difficile à estimer compte tenu des aléas du calendrier tant des décaissements que des encaissements. Les réserves financières du groupement permettent de faire les avances nécessaires. Et au final, l'impact économique du projet, comme mentionné dans les comptes de 2022, est modeste.

Le président met aux votes les orientations générales et le budget prévisionnel.

Abstentions: 0
Contre: 0

Les orientations générales et le budget sont adoptées à l'unanimité

4 Nomination d'administrateurs

Le président profite tout d'abord de ce point de l'ordre du jour pour remercier Robert Vallot, dont le mandat est arrivé à son terme. Robert Vallot s'est beaucoup impliqué dans la vie du groupement (il administrait notamment le site internet) et dans le fonctionnement du conseil, dont il était secrétaire. Il avait également différentes fonctions de représentation, par exemple auprès de l'Union Forestière de la Loire.

Le président présente ensuite les candidatures d'administrateurs, puis procède au vote.

Benoît Danse (renouvellement):

Votes contre: 0 Abstention: 0 Benoît Danse est élu à l'unanimité.

Bernard Fara:

Votes contre : 0 Abstention : 0

Bernard Fara est élu à l'unanimité

<u>Jean Tardy (renouvellement):</u>

Votes contre : 0 Abstention : 0

Jean Tardy est élu à l'unanimité

Le président remercie les participants pour leur soutien et prononce la clôture de l'assemblée générale à 16h.

Il donne la parole à Jean-François CHORAIN, maire de Marlhes et conseiller départemental, qui conclut la réunion et exprime son soutien à l'action du GSMP.

Le président présente également Mathieu CONDAMIN, nouveau directeur de FIBOIS 42 et Adam GIBAUD, chargé de mission « eau, forêt et adaptation au dérèglement climatique » au Parc Naturel Régional et les remercie pour leur participation. Puis il cède la parole à Julien Blanchon, technicien du CNPF, qui anime la seconde partie de l'après-midi.





Intervention du CNPF

1. Actualité du CNPF	.9
2. Point sur la santé des forêts	.9
3. Les DEFI et les dernières évolutions fiscales	.10
4. Plan filière du Département : quelques infos	.10
5. Tendances des marchés	
6. Informations diverses.	.11

1. Actualité du CNPF

Julien Blanchon donne des informations d'ordre général et rappelle le changement de dirigeant au CNPF, ainsi que le résultat des dernières élections, marquées par une forte mobilisation des électeurs de la Loire. Hélène Frachon est conseillère suppléante.

Il informe également du changement de logo et de la clarification de la dénomination (CNPF AURA).

2. Point sur la santé des forêts

Les forêts souffrent des épisodes de canicules et de sécheresse, désormais chroniques.

Cela se traduit par des dépérissements, voire des mortalité d'ampleur variable selon les stations forestières et les essences.

L'épicéa et le sapin sont très exposés à faibles altitudes

Le douglas enregistre désormais lui aussi des problèmes :

- rouge physiologique (fin d'hiver)
- attaque d'hylobe (printemps et été)
- dégâts liés à un stress hydrique (fin d'été). Les scolytes du sapin attaquent également le douglas.

S'y ajoutent un moindre taux de reprise des plantations.

Les feuillus sont également concernés.

Plusieurs techniques limitent l'impact du dérèglement climatique (mais restent impuissantes dans les situations extrêmes) :

- Diversifier les essences ;
- Tester de nouvelles essences, potentiellement plus résistantes, exotiques ou non (chêne) ;
- Préserver l'ambiance forestière et exploiter la régénération naturelle ;
- Pratiquer une sylviculture sans à-coups ;
- Ne pas laisser trop vieillir les peuplements.

3. Les DEFI et les dernières évolutions fiscales

Les Dispositifs d'Encouragement Fiscal à l'Investissement en Forêt évoluent. Les questions fiscales étant complexes, le mieux est que les sylviculteurs intéressés se rapprochent du CNPF pour examiner leur situation individuelle.

Sur un autre sujet fiscal, la TVA réduite s'applique désormais uniquement aux sylviculteurs disposant d'un SIREN. La démarche d'immatriculation est à réaliser sur le site https://procedures.inpi.fr/

4. Plan filière du Département : quelques infos

Le département soutient la filière bois au travers de 9 dispositifs. Trois dispositifs intéressants sont détaillés :

- Expérimenter de nouveaux outils autour du foncier forestier pour les jeunes sylviculteurs Au-delà du regroupement foncier, l'enjeu est de dynamiser le renouvellement des propriétaires sylviculteurs en incitant les plus jeunes à rentrer dans un cercle vertueux d'investissement en forêt en commençant par la maîtrise du foncier.
- Créer la ressource de demain par un reboisement adapté au changement climatique.

L'objectif est d'accompagner l'effort de reboisement sur le département en cherchant à intégrer un nouveau public de petits propriétaires et les nouveaux enjeux de la filière concernant l'adaptation au réchauffement climatique. La diversification de la sapinière (obtenir une forêt avec plusieurs essence) est un enjeu important pour le Pilat.

• Aider les sylviculteurs dans la conduite de leurs peuplements forestiers

L'objectif est (1) d'accompagner la gestion des peuplements nouvellement installés, notamment dans le cadre de l'aide au reboisement pour répondre aux attentes de la filière ; (2) de redynamiser la gestion de la sapinière en incitant les propriétaires à décapitaliser leurs parcelles en sujets de gros diamètre et à favoriser la régénération naturelle ; (3) d'être réactif en cas d'attaque parasitaire ou pour anticiper les risques sanitaires.

Julien Blanchon précise les aides et les conditions pour en bénéficier. Comme en matière fiscale, le mieux est que chaque sylviculteur concerné se rapproche du CNPF pour obtenir les informations requises.

5. Tendances des marchés

Les informations transmises par COFORET sont cohérentes avec les prix offerts par les différents intervenants du Pilat.

Le prix est très lié à la qualité : les informations données ici le sont à titre indicatif.

Pour mémoire, le bois se négocie en m³ pour la charpente (sous écorce, environ 12%, pour les conifères ; sur écorce pour les feuillus), en m³ ou en stère pour les billons, en tonnes pour le bois énergie et la trituration.

Le bois peut être vendu sur pied (exploitation à la charge de l'acquéreur) ou bord de route, c'est-àdire sur un dépôt directement accessible par les grumiers (exploitation à la charge du vendeur).

Conifères (bord de route)

Charpente (m³)

- Douglas : reprise après une période de faible demande ; 30 cm minimum à 1m30 : 70 à 90 €
- Sapin : demande stable ; 35 cm minimum à 1m30 ; fin bout 18 cm ; 65 à 70 €
- Epicéa : demande soutenue ; 30 cm minimum à 1m30 ; fin bout 16 cm : 70 à 75 €

Emballage/palette

grumes : 40 à 50 € le m³ billons : 25 à 30 € le stère

<u>Poteaux</u>

65 à 70 € le m³

Trituration (bois énergie et pâte à papier)

60€ la tonne

Feuillus (bord de route)

<u>charpente</u>: 125 € le m³ (voire plus) <u>coffrage, traverse</u>: 55 à 75 € le m³

chauffage:

• bûches : 30 à 35 € le stère

grumes : 45 € /m3

Le coût de l'exploitation forestière est variable : la difficulté du chantier (forte pente, rochers...) engendre des surcoûts significatifs.

Exploitation mécanisée :18 à 22 € le m³

(Abattage : 10 à 13 € le m³ et débardage : 8 à 9 € le m³)

Exploitation manuelle : 18 à 27 € le m³

(Abattage : 11 à 16 € le m³ et débardage : 9 à 11 € le m³)

6. Informations diverses

Julien Blanchon revient pour terminer sur la chasse et les fiches de signalement. Il insiste à son tour sur l'importance de pouvoir échanger des informations avec les chasseurs.

Les fiches sont à remplir à la plantation/régénération ou en cas de dégâts : les équipes du CNPF sont à la disposition des sylviculteurs pour répondre à toute question.

Et en conclusion, il invite les propriétaires à profiter du printemps pour une visite des plantations, pour envisager dès à présent les travaux à engager.